

Natura 2000

Un outil à déployer pour mettre en œuvre les projets de territoire

Le Comité de Pilotage (COPIL) des sites « Hautes vallées du Lys, de la Pique et d'Oô » s'est tenu le mercredi 27 mai 2015, à l'Hospice de France de Bagnères-de-Luchon, présidé par Jean-Luc Brouillou, Sous-préfet de St-Gaudens. En présence des représentants des communes du site et de la communauté de communes, des représentants des associations et des structures partenaires, de la DDT et de la profession agricole, la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, structure animatrice, a présenté le bilan des trois dernières années d'animation (2012-2014).

Si un contrat Natura 2000 a vu le jour à travers la réalisation de la passerelle de la Glère en 2013-2014, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne a également créé et mis à disposition des outils de communication : site Internet, bulletin d'informations, articles.

L'intervention du Conservatoire Botanique au COPIL d'octobre 2014 a permis de mettre en lumière la richesse des milieux forestiers de ces sites Natura 2000. Des mousses (ou bryophytes) rares ont été observées, permettant d'engager une réflexion sur les manières de conserver leurs habitats.

En matière d'agriculture, la Chambre d'Agriculture a répondu à l'appel à projets sur les MAEC, Mesures Agro

Environnementales et Climatiques. Le dossier ciblant le territoire des estives des sites Natura 2000 Lys, Pique et Oô a été retenu par l'autorité de gestion (Conseil Régional et DRAAF Midi-Pyrénées). Les MAEC sont des dispositifs d'aides, à destination des agriculteurs et des entités collectives. Leur cahier des charges propose des mesures visant à améliorer les pratiques et/ou à accompagner les pratiques agro pastorales à fortes aménités environnementales. Six groupements pastoraux (GP) ont des estives dans les sites Natura 2000 de Luchon et peuvent donc, potentiellement, contractualiser une MAEC.

Deux signataires de la Charte Natura 2000 !

Cette meilleure connaissance de l'outil Natura 2000 s'est également concrétisée par la signature de la Charte Natura 2000, le 27 mai dernier.

Le Club Alpin Français, représenté par Xavier Basseras, et l'Association Nature Comminges, représentée par Joseph Pellissa, ont toutes deux adhéré à la Charte. Ces deux structures sont désormais responsables et représentantes des bonnes pratiques à tenir lorsqu'elle se trouve sur le site Natura 2000 (exemple : emporter ses déchets, ne pas introduire d'espèces exotiques et enva-

hissantes, respecter les consignes d'usage du feu, ...). Merci à elles pour leur engagement en faveur de la préservation de la biodiversité ! Retrouver les bonnes pratiques préconisées par la Charte sur le site Internet : <http://lys-pique-oo.n2000.fr/participer/la-charte-natura-2000>

Des projets à construire

Afin de poursuivre ce dynamisme, plusieurs projets ont été mis en perspective pour les trois années à venir. Ces projets ont tous un lien avec les actions ciblées dans le DOCOB (DOCument d'OBjectifs) des sites, qui est le document de référence dans la gestion de la biodiversité (faune, flore, habitats). Les réflexions qui sont menées sur ces projets sont également possibles grâce aux partenariats et aux échanges avec les acteurs locaux (collectivités, partenaires scientifiques et institutionnels).

Le volet communication sera un élément essentiel à structurer et à mutualiser en fonction des projets qui se confirmeront sur le territoire de Natura 2000 : installation de panneaux d'information, sensibilisation du public, communication dans la presse locale, (...).

La gestion des milieux forestiers fera l'objet d'un travail plus précis



Jean-Luc Brouillou, Sous-préfet de St-Gaudens, lors de la signature de la charte par Xavier Basseras (à gauche) et Joseph Pellissa (à droite)

afin d'orienter des projets de contrat Natura 2000. Pour donner quelques exemples, le travail pourra être mené dans l'amélioration des connaissances des bryophytes, la gestion des îlots de sénescences, la gestion des habitats de galliformes de montagne (grand tétras, perdrix grise) en lien avec les habitats agro pastoraux.

Il s'agira d'accompagner techniquement les GP dans la mise en œuvre des MAEC (contrat de 5 ans) et la valorisation des milieux agro pastoraux. Un contrat Natura 2000 est en projet sur la tourbière de Campsaure. Même si cet habitat de zone humide n'est pas qualifié « d'agricole », il compose la mosaïque des milieux agro pastoraux de ce territoire riche en biodiversité. Le GP de

Campsaure est un partenaire incontournable dans ce projet.

Face à ces perspectives d'animation, par une valorisation de la biodiversité et par l'attention portée pour mutualiser les moyens sur un territoire de projet, M. le Sous-Préfet a invité le COPIL à persévérer vers l'appropriation de l'outil Natura 2000.

L'après-midi s'est poursuivie par la visite de la passerelle de la Glère, permettant aux membres du COPIL de profiter d'une météo estivale ! ■

